



Liberté • Egalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Lille, le 23 janvier 2014

## Communiqué de presse

### LES RESULTATS DE LA POLITIQUE DE SECURITE EN 2013 DANS LE DEPARTEMENT DU NORD



L'année 2013, qui avait commencé par une dégradation de certains indicateurs, s'achève sur une amélioration significative de la situation en matière de cambriolages et de vols à main armée. Ces deux types d'actes ont un impact important sur le sentiment d'insécurité de nos concitoyens.

Le département du Nord, comme le reste de la France, a été confronté à une hausse sensible des cambriolages et des vols à main armée à la fin du premier semestre 2013. C'est la raison pour laquelle le procureur général et le préfet ont arrêté, dès le 6 septembre, un plan d'action pour enrayer la hausse des vols à main armée. Il a été complété par la déclinaison du plan national de lutte contre les cambriolages et les vols à main armée adopté par le ministre de l'Intérieur le 25 septembre. Grâce à la mobilisation exceptionnelle de la police et de la gendarmerie, le dernier trimestre a vu la dynamique s'inverser : les cambriolages ont baissé de 6,4 % au dernier trimestre 2013 par rapport à 2012 tandis que les vols à main armée reculaient de 43,7 % sur la même période.

Des résultats concrets ont par ailleurs été obtenus dans les zones de sécurité prioritaire de Lille et de Roubaix-Tourcoing-Wattrelos depuis leur installation il y a un an : le nombre total de faits reculent respectivement 4,5 % et de 6,2 %. A la suite de l'annonce le 11 décembre dernier par les ministères de l'Intérieur et de la Justice du déploiement de la troisième vague de zones de sécurité prioritaire (ZSP), la nouvelle zone de sécurité prioritaire de Maubeuge-Louvroil vient d'être installée le 15 janvier dernier.

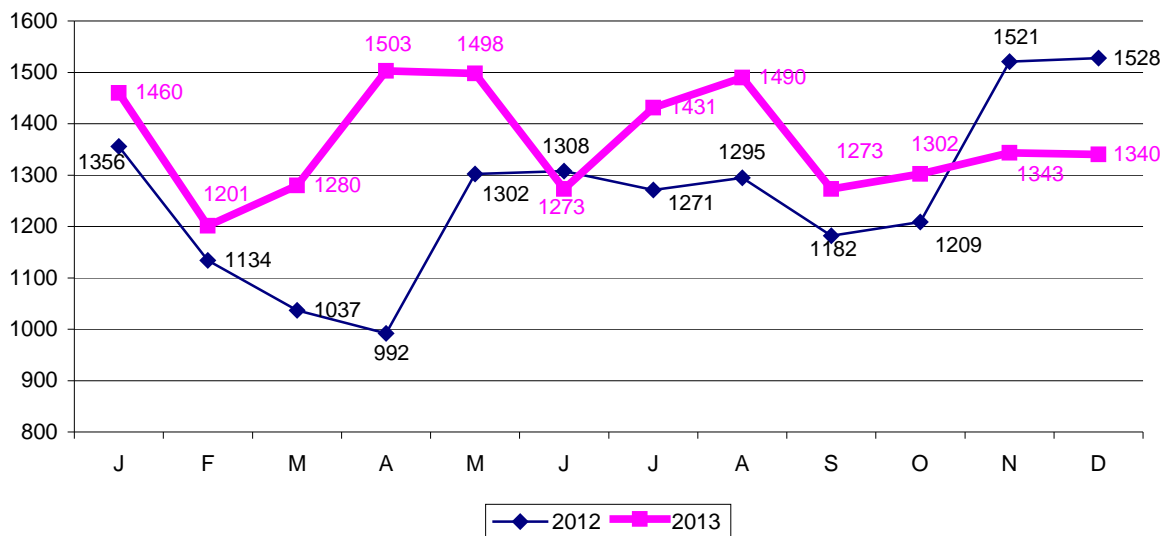
La sécurité routière, dans l'ensemble du département, s'est considérablement améliorée. En 2013, 67 personnes ont perdu la vie sur les routes du Nord en 2013, contre 81 en 2012. Le Nord figure parmi les départements les moins dangereux dans ce domaine.

L'amélioration de la sécurité est par ailleurs fondée sur un partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux. A ce titre, le préfet du Nord se félicite de la qualité du travail avec les élus sur les actions de prévention. Un nouveau plan de prévention de la délinquance pour le département, vient d'être élaboré, dans le cadre d'une large concertation, pour la période 2013-2017. Fondé sur les orientations de la nouvelle stratégie nationale de prévention de la délinquance présentée par le Premier Ministre en juillet dernier, il a vocation à inspirer les actions entreprises dans chaque conseil communal ou intercommunal. Il constituera un guide pour l'attribution des subventions du fonds interministériel de prévention de la délinquance.

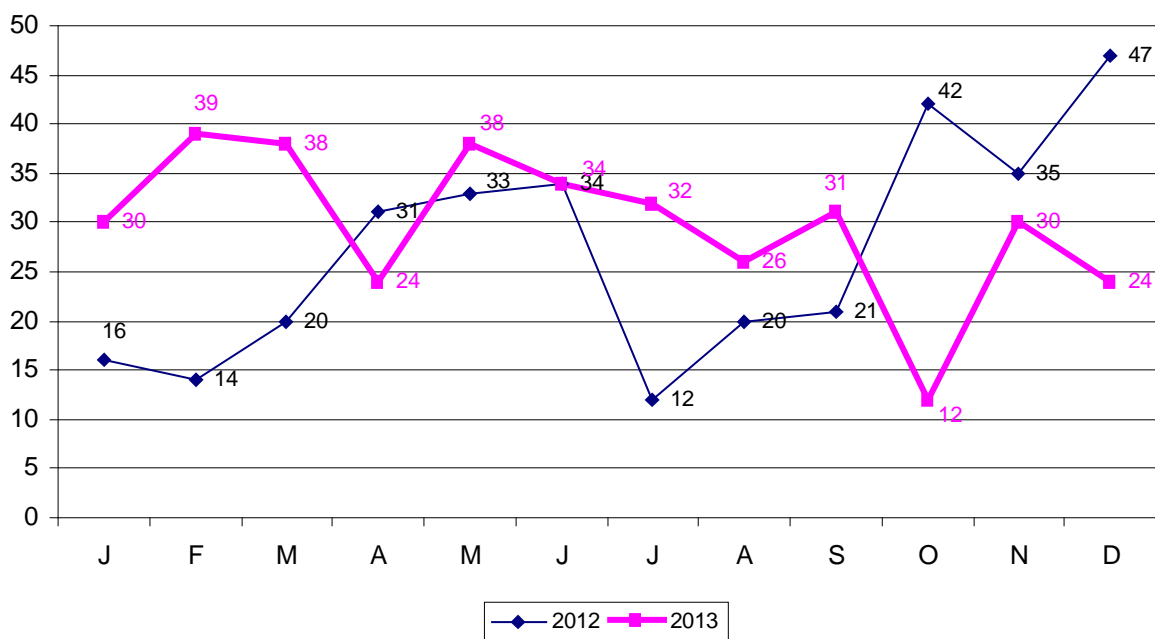
L'évolution de la délinquance en 2013 dans le département du Nord	p. 3
Un nouveau cadre partenarial en matière de prévention de la délinquance	p. 5
L'évolution de la sécurité routière en 2013 dans le département du Nord	p. 7

## Evolution des cambriolages et des vols à main armée en 2012 et 2013

**Cambriolages - janvier à décembre - 2012 - 2013**  
 nombre de faits constatés tous services par mois



**Vols à main armée - janvier à décembre - 2012 - 2013**  
 nombre de faits constatés tous services par mois





## L'évolution de la délinquance en 2013 dans le département du Nord

L'année 2013, qui avait commencé par une dégradation de certains indicateurs, s'achève sur une **amélioration significative de la situation en matière de cambriolages et de vols à main armée**. Ces deux types d'actes ont un impact important sur le sentiment d'insécurité.

Les données agrégées par les 3 indicateurs de faits délictueux et criminels font apparaître dans le département du Nord une **augmentation au cours de l'année 2013 : atteintes volontaires à l'intégrité physique (+ 3,8 % avec 25 894 faits contre 24 937 en 2012) / atteintes aux biens (+4,8 % avec 105 269 faits contre 100 467 en 2012) / escroqueries et infractions économiques et financières (+4,9 % avec 11 434 faits contre 10 897 en 2012)**.

Des **résultats concrets** ont par ailleurs été obtenus **dans les zones de sécurité prioritaire** de Lille et de Roubaix-Tourcoing-Wattrelos depuis leur installation il y a un an.

En outre, de bons résultats continuent à être enregistrés en matière de **violences urbaines** avec une **diminution des faits** puisque le nombre de véhicules incendiés au cours de l'année (1 872) baisse de près de 5 % entre 2012 et 2013 et que celui des jets de projectiles (61 faits contre 92) baisse de 33,7 %.

### 1. Lutte contre les cambriolages et les vols à main armée : une inversion des courbes en fin d'année

Le département du Nord, comme le reste de la France, a été confronté à une hausse sensible des cambriolages ( + 15 % sur les 9 premiers mois) et des vols à main armée (+ 41 % sur les 9 premiers mois dans le Nord contre 7 % en France). C'est la raison pour laquelle le procureur général et le préfet ont arrêté, dès le **6 septembre**, un **plan d'action** pour enrayer ce phénomène. Ses axes portaient notamment sur l'**intensification du recours à la police technique et scientifique** et la **mise en relation entre les professions à risque et les référents sûreté** de la police et de la gendarmerie. Il a été complété par la **déclinaison du plan national de lutte contre les cambriolages et les vols à main armée** adopté par le ministre de l'Intérieur le 25 septembre. Grâce à la mobilisation exceptionnelle de la police et de la gendarmerie, le **dernier trimestre** a vu la **dynamique s'inverser** : les **cambriolages ont baissé de 6,4 %** au dernier trimestre 2013 par rapport à 2012 et **sur l'année, la hausse a été ramenée à 8,3 %** ; les **vols à main armée ont reculé de 43,7 % sur la même période, ramenant la hausse sur l'année à 6,6 %**.

Ces résultats sont le fruit d'une **mobilisation forte des forces de l'ordre en lien avec les services judiciaires**. De nombreuses interpellations ont permis de casser des équipes multirécidivistes.

Les services de police et gendarmerie sont engagés également dans la mise en œuvre de **mesures de prévention**, multipliant les **contacts avec les professions à risque**. Ces professions sont en relation avec les référents sûreté de la police et de la gendarmerie. Le préfet a signé, en juillet 2013, 3 **conventions de partenariat avec les centres commerciaux** Euralille, l'Usine (Roubaix) et V2 (Villeneuve d'Ascq). S'agissant des particuliers, afin de garantir la **sécurité des domiciles inoccupés durant les vacances**, les résidents qui le souhaitent peuvent solliciter la surveillance de leur domicile en s'adressant au service de police ou de gendarmerie le plus proche de leur domicile dans le cadre de l'**opération « tranquillité vacances »**. Le déploiement du **dispositif « participation citoyenne »**, qui vise à inciter les personnes à informer la mairie et la gendarmerie de tout fait suspect, s'est poursuivi : 41 communes sont d'ores et déjà signataires d'un protocole de participation citoyenne. Une dizaine d'autres projets sont en cours de finalisation. Le ministère de l'Intérieur a lancé fin 2013 une **campagne d'information** auprès de la population pour **rappeler l'importance d'appeler le**

**17 Police-secours** pour améliorer l'efficacité du service par la réalisation de flagrants délits suite à des appels de victimes ou témoins.

Les forces de l'ordre travaillent, enfin, en lien avec les maires, pour une meilleure utilisation des ressources respectives, avec le **renforcement de la complémentarité entre la police nationale et la police municipale** (refonte des conventions police nationale-police municipale) et proposer toutes les évolutions de structure qui permettent de **renforcer la présence opérationnelle des forces de police sur le terrain**.

## **2. Des résultats significatifs dans les zones de sécurité prioritaire**

La zone de sécurité prioritaire (ZSP) est une réponse adaptée aux problèmes spécifiques des territoires concernés, avec une nouvelle méthode de travail destinée à favoriser la lutte contre la délinquance, à la fois globale (coordination plus étroite encore avec les parquets et partenariat renforcé avec les communes et les services publics) et individualisée (centrée sur les personnes les plus vulnérables et susceptibles de commettre des actes de délinquance), pour obtenir des résultats dans la durée.

Des résultats concrets ont été obtenus dans les ZSP depuis leur installation il y a un an : le nombre total de **faits reculent de 4,5 % dans la ZSP de Lille** (8 276 faits du 1<sup>er</sup> septembre 2012 au 31 décembre 2013 contre 8 667 un an plus tôt) et de **6,2 % dans celle de Roubaix-Tourcoing-Wattrelos** (6 193 faits du 1<sup>er</sup> décembre 2012 au 31 décembre 2013 contre 6 604). Le nombre d'atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes a diminué (- 5,4 % pour Lille, - 4,4% pour Roubaix-Tourcoing-Wattrelos). Le nombre des atteintes aux biens reste stable pour Lille (+ 0,1 %), mais il est en diminution pour Roubaix-Tourcoing-Wattrelos (- 8,1 %). La lutte contre les trafics de stupéfiants constitue le principal champ d'action identifié, celui-ci favorisant notamment d'autres types d'infractions, en particulier les violences urbaines et les nuisances qui ont un impact sur la tranquillité publique. Le nombre de personnes mises en cause pour usage-revente de trafic de stupéfiants a augmenté dans la ZSP de Lille : 117 personnes contre 54, soit + 116,7 %) mais diminue légèrement dans la ZSP Roubaix-Tourcoing-Wattrelos (101 personnes contre 106). Les saisies de drogues sont conséquentes pour les deux ZSP : cocaïne : 108 kg ; héroïne : 20,2 kg ; herbe de cannabis : 36,5 kg ; résine de cannabis : 21,5 kg. La saisie des avoirs criminels représente 3,9 millions d'euros, un record national.

L'action de l'Etat dans les ZSP comporte aussi un volet prévention : des réunions de travail se sont tenues avec les bailleurs sociaux pour s'assurer de la mise en œuvre de leurs obligations en matière de prévention de la délinquance en échange d'exonérations fiscales dont ils bénéficient (décret gardiennage du 19 novembre 2008 permettant aux bailleurs de déduire jusqu'à 75 % des coûts de salaire et de charges si ils emploient un gardien dans un immeuble où il entretient les parties communes et assure l'élimination des rejets) et renforcer les diagnostics partagés avec la direction départementale de la sécurité publique sur les améliorations à apporter au bâti.

A la suite de l'annonce le 11 décembre dernier par les ministères de l'Intérieur et de la Justice du déploiement de la troisième vague de ZSP, la nouvelle ZSP de Maubeuge-Louvroil vient d'être installée le 15 janvier dernier.

En matière de coopération transfrontalière sur les aspects de sécurité, les avancées récentes seront mises en œuvre, sans attendre la ratification des accords de Tournai révisés et signés par les ministres de l'Intérieur français et belge en mars 2013.



## Un nouveau cadre partenarial en matière de prévention de la délinquance

La **démarche partenariale de prévention** de la délinquance est essentielle, car si la sécurité est d'abord une mission régalienne de l'Etat, c'est aussi l'affaire de tous.

La **loi du 5 mars 2007** a consacré la **responsabilité centrale des maires en matière de prévention de la délinquance**. Il lui revient d'animer et de coordonner localement la politique de prévention de la délinquance, en lien avec les services de l'Etat, avec l'autorité judiciaire et avec le Président du conseil général. La loi a mis à leur disposition un certain nombre de nouveaux moyens d'action. Aujourd'hui, l'ensemble des arrondissements disposent de conseils locaux ou intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance. Ces instances sont désormais au nombre de 33, plus un contrat local de sécurité spécifique « transports » sur la métropole lilloise regroupant 131 communes et touchant 1,8 million d'habitants.

Le Premier Ministre a présenté en juillet dernier la **nouvelle stratégie nationale de prévention de la délinquance pour la période 2014-2017**.

Cette nouvelle stratégie trouve pleinement sa place dans les engagements pris par le Président de la République en faveur de la jeunesse, en matière d'éducation (lutte contre le décrochage scolaire), d'emploi (développement des emplois d'avenir), de sécurité (lutte contre la délinquance et les troubles publics), de justice (diversification des orientations pénales, développement des aménagements de peine et amélioration de la prise en compte des victimes), de promotion des droits des femmes (lutte contre les violences faites aux femmes, les violences conjugales et intrafamiliales) et de politique de la ville (mobilisation des moyens de l'Etat et des collectivités territoriales vers les quartiers les plus en difficulté).

**Le préfet du Nord, en lien avec le procureur de la République et le Conseil général, a préparé le plan départemental de prévention de la délinquance du Nord** qui guidera l'action, dans ce domaine pour les quatre années à venir. Ce plan sera décliné dans chaque conseil communal ou intercommunal.

**Trois grands axes** ont été mis en avant :

- la **prévention vis à vis des jeunes** avec la **lutte contre l'absentéisme, le décrochage scolaire, la sensibilisation aux comportements addictifs et l'accompagnement des mineurs en difficulté**.
- la **prévention des violences faites aux femmes et l'aide aux victimes**, en développant l'accueil de jour, l'écoute les conseils et l'accompagnement personnalisé, par la mise en place d'une équipe d'intervention sociale sur l'ensemble du département, par la prise en charge des auteurs de violences conjugales et l'instauration du numéro d'appel d'urgence le 115 pour orienter les victimes vers les dispositifs d'hébergement.
- l'**amélioration de tranquillité publique** en renforçant la **présence sur le terrain des forces de l'ordre**, en développant la **vidéo protection**, en accompagnant la **participation citoyenne** (voisins vigilants, opération tranquillité seniors) et en **luttant contre la consommation abusive d'alcool**.

Ces orientations résultent de constats faits sur le terrain :

- le succès de la politique de prévention repose sur la **priorité donnée aux jeunes, pour prévenir le passage** à l'acte délinquant et éviter la récidive des primo délinquants ;
- la **protection des plus vulnérables et l'accueil des victimes** constituent le corollaire indispensable de cette politique ;
- il est enfin fondamental d'**agir sur l'amélioration du cadre de vie et le ressenti de nos concitoyens** car les incivilités et les nuisances de la vie quotidienne ont un impact profond sur le sentiment d'insécurité.

Un suivi de mise en place du plan sera assuré tout au long de 2014 par les services de la préfecture en liaison avec les comités locaux ou intercommunaux de sécurité et de prévention.

Le **fonds interministériel de prévention de la délinquance** (FIPD) créé par la loi du 5 mars 2007 pour appuyer l'action des maires sur ce thème s'est élevé en 2013 pour le département à plus de **2 millions euros pour son volet « prévention »**. La **part la plus importante** de ces crédits est investie au profit de projets de **prévention de la délinquance des jeunes** (46 %), de **lutte contre les violences intra-familiales**, plus particulièrement de lutte contre les violences faites aux femmes, et **d'aide aux victimes** (32 %), **d'accompagnement des détenus à la sortie de prison** hors dispositif spécifique jeunes (7 %).

En complément du volet « prévention », le **FIPD dans son volet « vidéoprotection »** vient par ailleurs en **soutien aux collectivités locales** qui souhaitent procéder à l'**installation de caméras de vidéo-protection sur leur territoire**. En application du plan national de développement de la vidéo-protection, le **soutien financier de l'Etat** aux collectivités s'est élevé en 2013 dans ce domaine à près de **1,1 million d'euros** (876 000 en 2012 et 700 000 euros en 2011). Depuis 2008, ce sont plus de 4,1 millions d'euros de crédits de l'Etat qui ont été investis au titre du FIPD aux côtés des collectivités pour co-financer des projets de vidéo-protection. En 2013, l'installation de la vidéo-protection dans le département du Nord a continué son évolution positive, notamment **sur la voie publique**. La commission départementale des systèmes de vidéo-protection, chargée de donner son accord pour l'installation de caméras dans des lieux ouverts au public, a examiné, en 2013, **près de 880 dossiers, dont 43 pour des dispositifs de voie publique** (39 en 2012, 26 en 2011 et 19 en 2010).



## Evolution de la sécurité routière en 2013 dans le département du Nord

En 2013, **67 personnes ont perdu la vie sur les routes du Nord en 2013**, contre 81 en 2012, ce qui représente une diminution de 17,3 % et **14 vies épargnées**.

### Tous les autres indicateurs signalent également une amélioration de la situation

Le **nombre de blessés hospitalisés** suite à accident de la route **diminue de 22,5 %** avec 780 hospitalisations enregistrées en 2013, contre 1 006 en 2012, soit 226 personnes hospitalisées en moins. Le **nombre total de personnes blessées baisse de près de 16 %** : il est de 1 928 en 2013, contre 2 293 en 2012, soit 365 personnes blessées en moins. Les **accidents corporels sont en baisse de 16,4 %**. On en dénombre 1 555 en 2013, contre 1 861 en 2012, ce qui correspond à 306 accidents en moins.

### Toutes les catégories d'usagers de la route bénéficient de ces progrès à l'exception des usagers de deux-roues motorisés

La baisse de la mortalité routière a particulièrement profité aux **jeunes de moins de 18 à 24 ans (- 30,4 %)** et aux **personnes de plus de 65 ans (- 40 %)**. La mortalité des **automobilistes** est en légère baisse avec 35 victimes en 2013 contre 40 en 2012 **(-12,5 %)**.

A l'inverse des résultats enregistrés en 2012, la **mortalité des piétons et des cyclistes est en très net recul : - 55,6 % pour les premiers** (8 victimes en 2013 contre 18 en 2012) **et - 75 % pour les seconds** (2 victimes en 2013 contre 8 en 2012). La **mortalité des usagers de deux-roues motorisés est elle en très forte augmentation (+ 61,5 %)** avec 14 motocyclistes tués en 2013 contre 9 en 2012 et 7 cyclomotoristes contre 4 un an plus tôt.

Ces chiffres rappellent la nécessité pour les motards et les cyclos d'avoir toujours un **équipement adapté** et aux automobilistes de redoubler de **prudence vis-à-vis de ces usagers particulièrement vulnérables**.

Sur les 62 accidents mortels recensés dans le département, la moitié s'est produite hors agglomération, principalement sur les routes secondaires, où la **vitesse inadaptée** et le **défaut de maîtrise du véhicule** restent les causes principales de ces accidents mortels, **parfois aggravées par le constat d'une présence d'alcool au volant pour les conducteurs**. En agglomération le comportement des usagers de la route notamment des usagers vulnérables (piétons et cyclomotoristes notamment) impacte gravement les conséquences d'un accident pour ces deux catégories.

### Une politique départementale de sécurité routière conjointe

La politique de sécurité routière est orientée vers la **prévention**, la **formation**, la **dissuasion** et la **répression**, sans compter l'**amélioration du parc de véhicules et des infrastructures**. L'évolution favorable constatée ces dernières années est le fruit d'une **politique volontariste des services de l'Etat menée en collaboration avec les partenaires publics et associatifs**. En matière de prévention, un **nouveau document général d'orientation a été adopté le 15 avril dernier pour la période 2013-2017**. Il est l'outil de programmation et de mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux concernés (services de l'Etat, collectivités gestionnaires de voirie, professionnels, associations...).

La vigilance et l'effort de tous sont indispensables pour atteindre l'objectif fixé par le ministre de l'Intérieur, de passer sous la barre des 2 000 victimes à l'horizon 2020.